



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 JUILLET 2018**

Le **lundi 2 juillet 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 juin 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Christian LETEURTRE à Daniel ROUSSEL, Amandine TAVARES GOMES à François CRAMILLY, Tony LACROIX à Réjan SAUPIN, Jean Marie ALINE à Vincent SGARLATA

Absent(s) non excusé(s):

Catherine LEROUX, Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL
REGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE, LA METROPOLE ROUEN-
NORMANDIE ET LA VILLE DU TRAIT DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UNE
VOIE VERTE ENTRE LE TRAIT ET DUCLAIR - CM/18/091**

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'en 2017, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN) a mené, dans le cadre de ses missions, une opération d'inventaires croisés sur le territoire de la Ville.

Que cette démarche a permis d'identifier et de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel de la Ville.

Qu'en 2019, la Métropole ROUEN-NORMANDIE mettra en service une voie verte entre la ville du TRAIT et la ville de DUCLAIR, voie qui traversera LE TRAIT dans toute sa longueur.

Que dans le cadre de la création de cette voie verte, la Ville sollicite le PNRBSN et la Métropole ROUEN-NORMANDIE pour l'accompagner dans la valorisation de son patrimoine naturel et culturel en lien avec ladite voie.

Que de ce fait, une convention tripartite a été établie afin de dresser de manière exhaustive les engagements de chacune des parties.

Que cette convention est établie pour une durée de deux années à compter de sa signature.

Que par ailleurs, le Conseil Municipal est informé que cet accompagnement se réalisera en deux phases :

- La première phase consistera à identifier le patrimoine naturel et culturel visible depuis la voie verte et à rassembler la documentation liée à ces éléments patrimoniaux,
- La seconde phase consistera à produire les panneaux d'information patrimoniale (rédaction, infographie, fabrication, pose).

Que cependant, la seconde phase de l'accompagnement est conditionnée au financement par les partenaires.

Qu'à défaut de ce financement, les parties chercheront une autre solution de financement ou pourront mettre fin à cette convention.

Que par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention jointe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE D'APPROUVER la convention de partenariat entre le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, la Métropole ROUEN-NORMANDIE et la ville du TRAIT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les éventuels avenants s'y rapportant.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait, le 03 juillet 2018

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

